



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

#### **032-2024 : Compte rendu des décisions du Président**

*Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

### **012-2024 Salon touristique de Toulouse – Régie Office du Tourisme**

VU la délibération du 6 Novembre 2023 engageant le partenariat avec les Offices du tourisme du Canal du Midi au Saint Chinian et du Minervoises au Caroux pour la promotion du GR de Pays,

VU la proposition commerciale de Toulouse Evènements MEETT, pour un stand aménagé de 6 m<sup>2</sup> au Salon Occ'ygène qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 Mars 2024 à Toulouse,

Le Président DECIDE de valider le devis de la SA Toulouse Evènements MEETT, sise Concorde Avenue à AUSSONNE – 31 840 – d'un montant de 2 686 € HT soit 3 223,20 € pour un stand aménagé de 6 m<sup>2</sup> au Salon Occ'ygène qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 Mars 2024 à Toulouse,

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

### **013-2024 Passage de la formation « Passerelle » (Fimo Voyageur) suite à l'obtention du permis transport en commun pour un agent**

VU la nécessité de faire passer la formation Passerelle se substituant à la FIMO VOYAGEUR pour les candidats ayant une FIMO/FCO Marchandise valide, suite au passage du permis Transport en commun à un agent de la collectivité afin de pouvoir continuer à proposer des services aux écoles et centres de loisirs,

VU la consultation effectuée,

VU le devis le mieux disant établi par le centre de formation AFTRAL sise ZI CROIX SUD, 11 100 NARBONNE d'un montant de 741.00 € HT soit 889.20 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis du le centre de formation AFTRAL sise ZI CROIX SUD, 11 100 NARBONNE pour un montant de 741.00 € HT soit 889.20 € TTC,

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2024.

### **014-2024 Achat d'un camion pour les services technique**

VU la délibération n° 266-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de la SAS CB DÉTECTIONS domiciliée ZA rue du Bourrelrier, ZAE la Barthe, 34 230 à Paulhan pour un montant de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC

### **015-2024 Sonorisation du Festival les « Hivernales du Rire et du Vin »**

Vu la proposition de la compagnie « *Mas des Origines Spectacle* », concernant la sonorisation du Festival les « Hivernales du Rire et du Vin », du 24 au 31 janvier 2024, pour un tarif de 945,00 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la compagnie « *Mas des Origines Spectacle* » – 41 Rue Charles Camichel– 34530 MONTAGNAC, d'un montant de 945,00 € TTC, dans le cadre de la sonorisation du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin », du 24 au 31 janvier 2024, sur les communes du territoire de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

### **016-2024 Impression du Guide d'Accueil – Régie Office du Tourisme**

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe de la réalisation en interne du guide d'accueil touristique destiné à la promotion touristique de la destination,

VU la consultation lancée pour l'impression quadri recto verso d'un magazine de 40 pages au format ouvert de 42 x 28 cm à 5000 exemplaires livrés,

Le Président DECIDE de valider le devis de la SASU Maraval Alain Biau Imprimeur sise RD 612, ZAE Les Carrières à Courniou – 34 220 SAINT-PONS DE THOMIERES, montant de 3500 €HT soit 4200 € TTC pour l'impression quadri recto verso et la livraison de 5000 brochures de 40 pages au format ouvert de 42 x 28 cm et fermé de 21 x 28 cm sur papier PEFC 135 grammes avec couverture pelliculée à 200 grammes.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

### **017-2024 Relevé altimétrique et planimétrique du site de Boulhonnac à St Genies de fontedit**

VU la nécessité de faire réaliser un relevé altimétrique et planimétrique du site « Boulhonnac » à Saint Geniès de Fontedit

Le Président DECIDE de valider le devis du CABINET ROQUE sise 27 boulevard Joliot Curie, 34120 PEZENAS pour un montant de 1280.00 € HT soit 1536.00 € TTC

### **018-2024 Assurance Bâtiments GROUPAMA**

VU la nécessité de faire assurer l'ensemble des bâtiments de la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des infrastructures eau et assainissement et les panneaux photovoltaïques.

VU la délibération n° 258-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à signer le contrat d'assurance multirisques et auto mission avec la 1ère compagnie à répondre favorablement à la consultation de gré à gré ;

VU la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité pour un montant annuel de 15 579.10 euros €HT, soit 16 959.55 euros TTC avec prise d'effet au 02 février 2024.

DECIDE de valider le projet de contrat établi par la Compagnie d'assurance GROUPAMA, domiciliée avenue Jean SENEGAS 34490 THEZAN LES BEZIERS pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité dont le montant annuel s'élève à 15 579.10 euros HT, soit 16 959.55 euros TTC.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2024.

#### **019-2024 Base documentaire et juridique WEKA**

VU la nécessité pour la Communauté de Communes de se munir d'une base documentaire et juridique ;

DECIDE de valider le devis présenté par les Editions WEKA, sis 39 Boulevard Ornano Immeuble Pleyad 1 – 93288 SAINT DENIS CEDEX, pour un montant de 3808.15 € HT, soit 4017.60 € TTC.

#### **020-2024 Formation de deux agents de la Régie Eau et Assainissement au permis C (Poids Lourd)**

VU la nécessité de former deux agents de la Régie Eau et Assainissement au permis C (Poids Lourd) pour assurer la mission de portage d'eau auprès des communes dont la ressource est déficiente

Le Président DECIDE de valider le devis de l'Ecole de conduite VIALLE sise 90 avenue Georges Clémenceau à Béziers (34500) pour un montant total de 3 983,33 € HT soit 4 780 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Eau de l'exercice 2024.

#### **021-2024 Location de bennes – enlèvement et élimination de déchets pour l'année 2024**

VU la nécessité de faire évacuer les déchets issus de la récupération des dégrilleurs des STEP durant toute l'année 2024 et de procéder à leur élimination ;

CONSIDERANT que cela entraine également d'avoir recours à la location de deux bennes de stockage disposées sur les sites de Puimisson et Roujan ;

Vu la proposition de la société SUEZ Eau France domiciliée 8 rue Evariste Gallois à Béziers – 34500 la mise à disposition annuelle de bennes, leur enlèvement et l'évacuation des déchets en centre agréé pour un montant de 5 299,42 € HT, soit 6 359,30 € TTC.

Le Président DECIDE de valider la proposition de la Société SUEZ Eau France dont le montant s'élève à 5 299,42 € HT, soit 6 359,30 € TTC pour l'année 2024

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Régie Assainissement 2024

#### **022-2024 Achat de trois fauteuils de bureau – Devis société BUT**

VU la nécessité pour la Communauté de Communes de procéder au changement de trois fauteuils de bureau ;

DECIDE de valider le devis présenté par la société BUT – 6 rue Rond-point des entreprises 34500 BEZIERS, immatriculée au RCS de Meaux sous le N°722041860, pour un montant de 337.48 € HT, soit 404.97 € TTC

### **023-2024 Renonciation du transfert de la compétence Police de la Publicité**

VU la loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat et résilience », qui décentralise le pouvoir de police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au Président des EPCI

Vu que la Communauté de Communes les Avant-Monts est compétente en matière de PLU

Vu la délibération n°11 de la Commune de Murviel les Béziers en date du 18 janvier 2024 s'opposant au transfert de compétence en matière de police de la publicité.

Le Président, **DECIDE**

DE S'OPPOSER au transfert de compétence en matière de police de la publicité du Maire vers le Président de l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2024

DE NOTIFIER toutes les Communes de cette décision

D'EFFECTUER la publicité de cet acte et d'en informer le contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault

### **024-2024 Achat d'un véhicule pour les services**

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule pour les services

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO pour un véhicule PEUGEOT 208 -Année 2021 -52 568km-diesel-garantie 12 mois pour un montant de 13 590€ TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

**DECIDE** De valider la proposition du garage GGS AUTO domicilié route de Sète à Agde -siret 82436294100026 pour le véhicule 208 cité ci-dessus pour un montant de 13 590€TTC.

### **025-2024 Frais de reprographie dossier PLU révisé PAILHES**

VU l'approbation de la révision générale du PLU de PAILHES,

Vu la nécessité de procéder à la reprographie de 3 dossiers papier.

Le Président DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 avenue des Arbousiers 34500 BEZIERS en date du 09 février 2024 d'un montant de 1.163.16 € TTC.

### **026-2024 Impression de cartes touristiques – Régie Office du Tourisme**

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe de la réalisation en interne des cartes touristiques destinées à la promotion de la destination, notamment lors des salons de Toulouse et Lyon,

VU la consultation lancée pour l'impression de deux cartes touristiques et les propositions reçues conformes aux besoins,

Le Président DECIDE de valider le devis n°322969/00 de la SARL Impa'act imprimerie sise 5911 Route du Frouzet – ZAE Les Hautes Garrigues – 34 238 SAINT-MARTIN DE

LONDRES d'un montant de 790,00 € HT pour la réalisation de la carte touristique, dépliant de 28 pages, 14 volets de 10x21cm, format ouvert 70x42 cm sur papier couché moderne satiné 100% PEFC de 115g/m<sup>2</sup> imprimé et livré à 5000 exemplaires.

Le Président DECIDE de valider le devis n° 323010/00 de la SARL Impa'act imprimerie sise 5911 Route du Frouzet – ZAE Les Hautes Garrigues – 34 238 SAINT-MARTIN DE LONDRES d'un montant de 370 € HT pour la réalisation de la carte de randonnée, dépliant de 36 pages, 18 volets de 10x14cm, format ouvert 60x42 cm sur papier couché moderne satiné 100% PEFC de 115g/m<sup>2</sup> imprimé et livré à 1000 exemplaires.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

#### **027-2024 Observatoire de la fréquentation touristique – Régie Office du Tourisme**

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe d'une observation statistique de la fréquentation touristique de la destination,

VU la proposition mutualisée émanant de l'agence de développement touristique départementale Hérault Tourisme dans le cadre du dispositif Flux Vision Tourisme,

Le Président DECIDE de valider le devis n°24/02/920 de l'ADT Hérault Tourisme sise Maison du Tourisme, Avenue des Moulins – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 d'un montant de 3000,00 € TTC pour l'observation des données annuelles 2024 et l'accès à l'outil de traitement « Visit Data ».

#### **028-2024 Formation mutualisée pour les hébergeurs – Régie Office du Tourisme**

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et les services à proposer aux professionnels de la filière du tourisme dans le cadre du partenariat offert par l'Office du tourisme,

VU la proposition mutualisée émanant de l'agence Guest & Stratégie pour 4 Offices de tourisme partenaires correspondant à un webinaire répondant aux besoins des loueurs d'hébergements touristiques sur l'adaptation de la tarification au contexte et au produit,

Le Président DECIDE de valider le devis n°DEV-20240130-00268 de la SARL Guest & Stratégie sise 15 impasse du Docteur Planet – 17 000 LA ROCHELLE – d'un montant de 300,00 € HT soit 360 TTC pour la préparation, la coordination et l'animation d'un webinaire en ligne à destination des prestataires d'hébergements touristiques, d'une durée de 2 heures, prévu le 7 Novembre 2024.

Le Président précise que cette prestation correspond à la mission d'accompagnement de l'Office du tourisme et que les inscriptions des prestataires seront gratuites.

#### **029-2024 Salon du randonneur de Lyon – Régie Office du Tourisme**

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe d'un partenariat mutualisé pour la promotion touristique,

VU la délibération du 6 Novembre 2023 engageant le partenariat avec les Offices du tourisme du Canal du Midi au Saint Chinian et du Minervois au Caroux pour la promotion du GR de Pays,

VU la proposition mutualisée émanant de l'agence de développement touristique départementale Hérault Tourisme pour la participation au Salon du Randonneur qui se déroulera à Lyon du 22 au 24 Mars 2024,

Le Président DECIDE de valider le bon de commande de l'ADT Hérault Tourisme sise Maison du Tourisme, Avenue des Moulins – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 – d'un montant de 3800,00 € TTC pour la réservation de 2 modules comptoir en angle de 9 m<sup>2</sup> comprenant 2 banques et 2 tabourets.

### **030-2024 Achat d'une citerne pour le transport de l'eau- Service de la régie**

VU la délibération n° 262-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un camion porteur et d'une citerne destinée notamment au transport de l'eau pour les communes dont la ressource est en déficit ;

VU le devis le mieux disant établi par la S.A.S Julien Viticulture domiciliée 31 Chemin de la Fialouse - Siret n° 339 319 250 00029 pour une citerne inox d'une capacité de 9 000l montée sur berce empioill équipée de bacs alu latéraux, d'une motopompe 36m<sup>3</sup>/H, d'une passerelle -échelle -garde-corps rabattable - de manches d'aspiration et de refoulement – d'une crosse anti écrasement pour un montant total de 19 582€HT

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en date du 20 février 2024 ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de la S.A.S Julien Viticulture domiciliée 31 Chemin de la Fialouse à Cazouls les Béziers -34 370--pour un montant de 19 582 € HT soit 23 498.40 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au BUDGET REGIE EAU 2024 - opération 205 article 21755

### **031-2024 Achat d'un camion poly benne pour les services de la régie**

VU la délibération n° 262-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un camion porteur et d'une citerne destinée notamment au transport de l'eau pour les communes dont la ressource est en déficit

Le Président DECIDE de valider la proposition de la SAS CB DÉTECTIONS domiciliée ZA rue du Bourrelier, ZAE la Barthe, 34 230 à Paulhan pour le camion Renault 18T d'un montant de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Régie eau- Opération 206- article 2182

### **032-2024 Achat d'une fourgonnette pour les services de la régie**

VU la délibération n° 018-2024 en date du 29 janvier 2024 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule de type fourgonnette nécessaire à l'activité du pôle usine ;

VU le devis le moins disant établi par France Sud Automobile domiciliée 164 Chemin de Payssierou à Maraussan – 34 370 - Siren n° 484 394 168 d'un montant de 9 813.33 € HT soit 11 900 € TTC pour un Renault Kangoo II Diesel Fourgonnette 1.5 DCI 90 Grand Confort-Mec 26/09/2019- 94 787km- Garantie 12 mois – 94 787 km- frais administratifs- carte grise et livraison inclus.

Le Président DECIDE de valider la proposition de France Sud pour l'achat du Renault Kangoo II d'un montant de 9 813.33 € HT -11 900 € TTC incluant les frais administratifs- carte grise et livraison inclus.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Régie assainissement- Opération 117- article 2182

### **033-2024 Achat d'un fourgon Master III FG pour les services de la régie**

VU la délibération n° 018-2024 en date du 29 janvier 2024 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule de type fourgon destiné à l'activité de l'équipe Réseaux Travaux Publics ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de par Utilitaires et Loisirs domicilié à Montauban – 82 000 pour l'achat du Renault Master III d'un montant de 19 916.67 € HT soit 23 900 € TTC + carte grise 423.76 € attelage-frais administratifs-livraison offerts- Garantie 12 mois.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Régie eau- Opération 206- article 2182

### **034-2024 Achat d'un véhicule plateau pour le service technique**

VU la délibération du Conseil Communautaire n°018-2024 du 29 janvier 2024 autorisant le président à lancer la consultation et à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés

VU la proposition de la commission d'appel d'offre du 20 février 2024

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule pour le service technique

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO AGDE pour un véhicule MERCEDES-BENZ Sprinter -Année 2020 -30 000 km-diesel-garantie 12 mois pour un montant de 36 329.76 € TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

Le président décide de valider la proposition du garage GGS AUTO AGDE domicilié route de Sète à Agde -Siret n° 82436294100026 pour le véhicule MERCEDES BENZ cité ci-dessus pour un montant de 36 329.76 €TTC.

### **035-2024 Achat d'un véhicule type fourgon pour le service technique**

VU la délibération du Conseil Communautaire n°018-2024 du 29 janvier 2024 autorisant le président à lancer la consultation et à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés

VU la proposition de la commission d'appel d'offre du 20 février 2024

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule pour le service technique

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO AGDE pour un véhicule PEUGEOT Expert -Année 2017 -70 000 km-diesel-garantie 12 mois pour un montant de 16 272.76 € TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

Le président décide de valider la proposition du garage GGS AUTO AGDE domicilié route de Sète à Agde -Siret n° 824 362 941 00026 pour le véhicule PEUGEOT Expert cité ci-dessus pour un montant de 16 272.76 €TTC.

**036-2024 Concert dans le cadre les « Rendez-vous de l'été des Avant-Monts » – FOS–  
Le 9 juillet 2024**

VU la proposition de l'association « Just Music » du 22 février 2024 pour une représentation du duo musical « Cordes Nomades » qui se déroulera le mardi 9 juillet 2024, dans le cadre du cinéma de plein air des « Rendez-vous de l'été des Avant-Monts » sur la commune de FOS, au tarif de 580€ TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de l'association « Just Music » 148 Rue du Dr Pons - 34400 SAINT JUST d'un montant de 580€ TTC dans le cadre du cinéma de plein air des « Rendez-vous de l'été des Avant-Monts » sur la commune de FOS, le mardi 9 juillet 2024.

**037-2024 Achat d'un mini bus 9 places**

VU la délibération du Conseil Communautaire n°014-2024 du 29 janvier 2024 autorisant le président à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés,

VU la proposition de la commission d'appel d'offre du 23 janvier 2024

Considérant la nécessité d'acquérir un mini bus pour les besoins du service jeunesse ainsi que pour la mise à disposition auprès des communes.

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO AGDE pour un véhicule RENAULT TRAFIC NAVETTE - Année 2020 – 70 029 km - garantie 12 mois pour un montant de 30 990.00 € TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

Le président décide de valider la proposition du garage GGS AUTO AGDE domicilié route de Sète à Agde -Siret n° 82436294100026 pour le véhicule RENAULT TRAFIC NAVETTE cité ci-dessus pour un montant de 30 990.00 €TTC.

**038-2024 Achat d'un pistolet à peinture pour le service technique**

Considérant la nécessité d'acquérir un pistolet à peinture pour le service technique,

Le président décide de valider la proposition de la société LOPEZ PEINTURE domiciliée 153 route de Pézenas - Siret n° 32274746000010 pour le pistolet à peinture cité ci-dessus pour un montant de 1 432.80 €TTC.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

